

Objet : Schéma d'usage des T.I.C

L'appropriation des technologies d'information et de communication par les populations des territoires ruraux constitue un enjeu de première importance dans les logiques de désenclavement. Il s'agit pour le Pays de mettre les moyens numériques au service des projets des territoires, des politiques publiques, des initiatives privées, des besoins des habitants. Un autre enjeu est celui de l'appropriation du numérique par les élus, les décideurs, les habitants, les commerçants.

Le Pays souhaite donc définir, dans le cadre d'un schéma territorial, les modalités optimales d'accessibilité des populations rurales aux T.I.C :

- Développement de l'usage : action de sensibilisation générale, action de sensibilisation des groupes cibles (jeunes/femmes), action d'expérimentation des nouveaux usages des T.I.C
- Développement de l'accès : Optimisation du réseau des espaces publics numériques
- Développement des formations à distance

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 24 000 € pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité :

- - Conseil Régional 15 000 €
- - Autofinancement 9 000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre, en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, d'un schéma d'usage des TIC.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc & Vignobles l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2005
--